

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 11090
Numéro SIREN : 326 094 471
Nom ou dénomination : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt 55718



20200557182019

DATE DEPOT : 04/08/2020

N° DE DEPOT : 55718

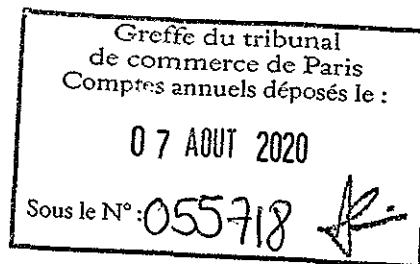
N° GESTION : 1982B11090

N° SIREN : 326094471

DENOMINATION : SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

ADRESSE : 116 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY 75016 PARIS

MILLESIME : 2019



Dépôt des comptes sociaux 2019 au greffe du tribunal de commerce de Paris afin d'y être publiés

Attestation de conformité des documents comptables

La société nationale de radiodiffusion RADIO France – RCS Paris 326 094 471 –
116 avenue du président KENNEDY – 75016 PARIS, représentée par Sibyle VEIL,
Présidente Directrice Générale certifie que les documents comptables transmis sous forme
électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale
du 05 juin 2020.

Pour valoir et servir ce que de droit.

Paris, le 2 Juillet 2020

Sibyle VEIL



TABLEAU COMPTE DE RESULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2018	31/12/2019	variation
Redevance et assimilé	586 373	582 421	-3 952
Recettes publicitaires	52 013	56 355	4 343
Ventes et prestations de services	32 860	35 105	2 245
Chiffre d'affaires	671 245	673 881	2 635
Production immobilisée	4 811	4 408	-403
Subventions d'exploitation	958	782	-177
Transferts de charges	1 003	917	-86
Reprises de provisions	23 775	12 836	-10 939
Autres produits de gestion courante	1 253	2 334	1 081
Autres produits d'exploitation	31 801	21 277	-10 523
Variation des stocks de produits	37	31	-6
PRODUITS D'EXPLOITATION	703 014	695 192	-7 822
Achats et variations de stocks	51	50	-1
Autres achats et charges externes	175 640	180 293	4 653
Impôts et taxes	41 412	30 659	-10 752
Charges de personnel	396 838	396 933	95
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	1 663	1 243	-421
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	40 337	42 558	2 221
Dotations aux provisions	16 406	13 513	-2 893
Autres charges d'exploitation	40 788	44 188	3 400
CHARGES D'EXPLOITATION	713 135	709 437	-3 698
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 121	-14 245	-4 124
RESULTAT FINANCIER	-425	127	551
RESULTAT COURANT	-10 546	-14 118	-3 572
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 675	-2 951	-17 626
Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)	-4 771		4 771
Impôt sur les sociétés	1 623	1 131	-492
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 278	-18 200	-25 478

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2019	
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	27 500	0	0	0
Capital souscrit non appelé	27 500			
Licences	3 508	18 939	-16 923	2 016
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	14 242	64 080	-49 863	14 217
Programmes immobilisés	6 296	6 191	-7	6 184
Immobilisations incorporelles en cours	5 081	8 325		8 325
Autres immobilisations incorporelles	1	0		0
Immobilisations incorporelles	29 127		-67 181	
Terrains & constructions	279 311	482 100	-162 884	319 216
Installations techniques, mat. & out.	15 080	119 141	-106 724	12 417
Immobilisations corporelles en cours	65 342	42 597		42 597
Autres immobilisations corporelles	20 758	120 301	-102 618	17 683
Immobilisations corporelles	380 492		-372 226	
Participations	2 148	2 421	-240	2 181
Titres immobilisés	15	178	-178	0
Autres immobilisations financières	344	2 949	-2 637	312
Immobilisations financières	2 507			
ACTIF IMMOBILISE	439 625	867 610	-442 462	425 148
Stocks et en-cours	411	597	-169	427
Clients	47 828	43 191	-2 203	40 988
Avances et acomptes sur commandes	533	5 936		5 936
Autres débiteurs	44 042	33 847	0	33 847
Trésorerie	8 313	20 911		20 911
ACTIF CIRCULANT	101 127	104 481	-2 372	102 109
COMPTES DE REGULARISATION	3 565	3 321		3 321
TOTAL ACTIF	544 318	975 412	-444 834	530 578

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Capital social	56 560	56 560
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-31 363	-24 085
Résultat de l'exercice	7 278	-18 200
Subventions d'investissement	220 370	216 902
Amortissements dérogatoires	5 487	5 925
CAPITAUX PROPRES	294 140	272 911
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70 503	89 603
Dettes financières	2 259	66
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	55 230	51 599
Dettes fiscales et sociales	101 359	95 072
Autres créditeurs	19 076	19 755
DETTES	177 923	166 492
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 751	1 573
TOTAL PASSIF	544 318	530 578

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	7 278	-18 200
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	34 235	63 333
Plus ou moins values sur cessions d'actifs, nettes d'impôt	-1	
Subventions d'équipement virées au compte de résultat	-14 038	-14 927
Capacité d'autofinancement	27 474	30 206
Variation des stocks	32	-17
Variation des créances et dettes (hors immobilisations)	13 299	2 013
Variation des créances et dettes Immobilisations	-1 653	447
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	11 677	2 443
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	39 151	32 649
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-13 966	-12 530
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-35 861	-44 242
Acquisitions d'immobilisations financières	-137	-259
Sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 260	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	
Cessions d'immobilisations financières	151	214
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-47 551	-56 818
Subventions d'équipement	10 092	11 459
Augmentation de capital en numéraire		27 500
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	10 092	38 959
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE NETTE	1 692	14 791
Trésorerie nette à l'ouverture *	4 363	6 054
Variation de trésorerie	1 692	14 791
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	6 054	20 845
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8 313	20 911
Dettes financières	-2 259	-66
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	6 054	20 845

2

ANNEXE AUX
COMPTES ANNUELS

1	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	26
1.1	Référentiel comptable.....	26
1.2	Estimations de la Direction.....	26
1.3	Incidence des changements méthode, d'estimations ou de présentation des états financiers opérés sur l'exercice.....	26
1.4	Immobilisations.....	26
	A. Immobilisations incorporelles	
	B. Immobilisations corporelles	
	C. Immobilisations financières	
1.5	Stocks et encours.....	28
1.6	Clients et autres débiteurs.....	28
1.7	Trésorerie.....	28
1.8	Subventions d'investissement.....	28
1.9	Provisions pour risques et charges.....	29
1.10	Autres avantages au personnel.....	31
1.11	Chiffre d'affaires.....	31
1.12	Comptes combinés.....	31
1.13	Comptes séparés.....	31
2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	32
3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	33
3.1	Etat de l'actif immobilisé – valeurs brutes.....	33
3.2	Etat des amortissements.....	34
4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	35
5	STOCKS ET ENCOURS.....	35
6	CREANCES CLIENTS.....	36
7	ACTIF CIRCULANT.....	36
8	CAPITAUX PROPRES.....	38
9	PROVISIONS.....	39
10	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	40
11	DETTES.....	41
12	COMPTES DE REGULARISATION.....	43
13	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	43
14	PRODUITS D'EXPLOITATION.....	44
15	CHARGES D'EXPLOITATION.....	44
16	RESULTAT FINANCIER.....	46
17	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	46
18	IMPOTS.....	47
19	NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	48
20	ENTREPRISES LIEES.....	48
21	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	49
22	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	49
23	JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	50
24	IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT BAIL.....	50
25	PASSIF EVENTUELS.....	50
26	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	50
27	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	51

1.1 Référentiel Comptable

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant de la continuité d'exploitation.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (cf Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 5 juin 2020.

1.3 Incidences des changements de méthode, d'estimations ou de présentations des états financiers opérés sur l'exercice

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes ou d'évaluation des états financiers n'est à relever sur l'exercice.

1.4 Immobilisations

A. Immobilisations incorporelles

Licences

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non-récupération probable lorsque Radio France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Programmes radiophoniques (Prêts à diffuser ou PAD)

Il s'agit des programmes radiophoniques non diffusés. Leur valeur d'entrée est égale au coût de production, composé de dépenses techniques et de personnel.

Ils sont amortis en dérogatoire sur une durée de 1 an glissante à compter de leur mois d'entrée. Lors de la diffusion effective du programme, l'amortissement est repris et l'amortissement comptable est constaté.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

Immobilisations incorporelles en cours

Ces immobilisations incorporelles en cours sont constituées des projets informatiques et Web en cours de réalisation. Elles sont valorisées au coût d'acquisition. Elles ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon distincte. L'amortissement est calculé en linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 Stocks et Encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 Subventions d'investissement

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissements versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subventions. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions (en brut)

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2019	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2019
2006 à 2011	101,77		101,77	42,95	58,82
2012	1,23		1,23	1,21	0,02
2014	81,52		81,52	24,72	56,80
2015	8,72		8,72	2,13	6,59
2016	3,12		3,12	1,06	2,06
2017	66,67	0,27	66,94	10,01	56,93
2019	25,12		25,12	1,20	23,92
Total	288,15	0,27	288,42	83,27	205,14

Total subvention non affectée au 31/12/2019	9,96
Total subvention brute au 31/12/2019	298,38
Total subvention nette au 31/12/2019	215,10

La méthodologie de calcul de la reprise de la subvention versée par l'Etat reste homogène en cas de changement du coût total du projet.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation des provisions salariales est effectuée au regard des pratiques de l'entreprise et de la recommandation n°2003-R 01 du 1/4/2003.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et la provision pour indemnités de départ à la retraite a été estimée conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme un régime de retraite à prestations définies. Le coût des avantages accordés au personnel, lié à ce régime, est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date du départ à la retraite. La VAPF ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer l'indemnité de fin de carrière estimée à la retraite compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou « *Defined Benefit Obligation* » (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime ou « *Normal Cost* » (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2003-R.01§ 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2019, les paramètres suivants sont pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2019 s'établit à 0,80% versus 1,60% en 2018. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2019 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2019 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des 3 dernières années.

Indemnités de mise à la retraite

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant plus de 65 ans, ayant acquis l'ensemble de leurs droits à la retraite et à qui l'employeur demande de partir à la retraite bénéficient du versement d'une Indemnité de Mise à la Retraite (IMR). Radio France verse cette indemnité à l'ensemble des salariés quittant l'entreprise après 65 ans (pour les années de naissance égales ou antérieures à juillet 1951) que leur départ soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%.

Une provision est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation des personnels, actualisation à un taux de 0,80%
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.

- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

1.10 Autres avantages au personnel

Provisions pour indemnités de départ en retraite

A l'ouverture de l'exercice 2014, la société a décidé d'appliquer la méthode 1 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait la société dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A L'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à payer (cf. dettes fiscales et sociales).

1.11 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement comptabilisée en chiffre d'affaires correspond à la redevance allouée à Radio France par l'Etat, depuis le compte d'avance à l'audiovisuel public.

1.12 Comptes Combinés

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE).

1.13 Comptes Séparés

Le décret n°2016-405 du 5 avril 2016 portant la modification du cahier des charges de la société nationale de programme Radio France ainsi que le décret n°2007-958 du 15 mai 2007, prévoient que Radio France donne une information permettant de distinguer ses activités à caractère de service public de ses activités purement commerciales.

Produits de l'exercice identifiables comme étant à caractère commercial :

Les activités de Radio France identifiées comme commerciales sont :

- L'ensemble des recettes publicitaires pour un montant de 41 M€
- Les produits de location immobilière pour la location d'espace dont le montant s'élève à 0,9 M€

Les faits marquants sur 2019 :

- Augmentation de capital : En 2016, Radio France a bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'Etat sous la forme d'une dotation en capital, par une augmentation en numéraire d'un montant de cinquante-cinq millions et vingt-trois euros (55.000.023€) dont la moitié a été versée en 2016 et le solde au 03/05/2019.
- Contribution à l'Audiovisuel Public de fonctionnement : elle est en baisse de 4 M€ sur 2019 conformément au Contrat d'Objectif et de Moyens.
- En collaboration avec France Télévision, Radio France développe progressivement la diffusion des Matinales filmées « France Bleu » sur le réseau régional « France 3 » (6 stations « on air » fin 2019).
- Développement du numérique dans le cadre de la stratégie de Média Global au service de tous les publics ; évolution des offres numériques pour les chaînes et poursuite du développement de l'application Radio France.
- Réhabilitation de la Maison de la Radio : le chantier s'est poursuivi avec la livraison et la mise en service de la phase 4.2 au 1er avril 2019.
- Projet d'entreprise : le Projet stratégique Radio France 2022 adopté à l'automne doit permettre à l'entreprise publique, aujourd'hui premier groupe de radio en France, d'être demain le leader de la radio en linéaire et sur le numérique, au service de tous les Français et la référence de service public.
- Le projet de réorganisation de Radio France qui prévoit l'accompagnement financier de départs volontaires a été présenté fin 2019 et a donné lieu à comptabilisation d'une provision pour charges exceptionnelles.
- La fin de l'année 2019 a été marquée par un mouvement social relatif au projet de réorganisation de Radio France présenté aux instances représentatives du personnel le 25 novembre 2019. Ce mouvement social a été partiellement concomitant avec le mouvement de grève national relatif à la réforme des retraites.
- Le gouvernement a initié un projet de loi portant sur une réforme de l'Audiovisuel Public à horizon 2022 notamment avec le regroupement au sein d'une même holding des différents acteurs (France Médias).

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 État de l'Actif Immobilisé – Valeurs Brutes

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019			Brut
	Brut	Acquisitions 2019	Virements de poste à poste	Cessions 2019	
Licences	18 733	4	202		18 939
Droit au bail	388				388
Logiciels	55 930	6 673	1 477		64 080
Productions interne	6 303	1 131		1 243	6 191
Immobilisations incorporelles en cours	5 081	4 723	-1 478		8 325
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		12 531	200	1 243	
Terrains	21 381				21 381
Bâtiments et constructions	213 855	7 338	23 568	6 690	238 070
Agencements	202 943	7 297	24 364		234 603
Matériels techniques et autres matériels	105 508	711	967		107 187
Agencements et installations de locaux loués	55 284	96	476		55 856
Matériel de transport	3 474	4			3 478
Matériel informatique	41 959	603	235		42 797
Matériel de bureau	13 341	45	73		13 459
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	65 342	27 123	-49 868		42 597
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		43 217	-186	6 690	
Avances et acomptes	1	-1			
Avances et acomptes sur immobilisations	3 700	1 025	-14		4 711
AVANCES ET ACOMPTES		1 025	-14		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	813 222	56 773		7 933	862 062

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles s'établit au 31 décembre 2019 à 862 M€, en hausse de + 48,9 M€ par rapport au 31 décembre 2018, soit + 6,01 %.

- Les immobilisations incorporelles s'établissent à 97,9 M€ au 31 décembre 2019, en hausse de + 11,5 M€ soit + 13,31 %.

Cette hausse s'explique principalement :

- Aux évolutions des sites web pour + 6,7 M€,
 - Aux immobilisations en cours sur l'infrastructure informatique pour + 4,7 M€,
 - A la baisse des productions internes liée aux programmes de - 0,1 M€ (PAD)
 - Aux virements de poste à poste (Incorporel / Corporel) de certaines immobilisations pour + 0,2 M€
- Les immobilisations corporelles s'établissent à 759,4 M€, en hausse de + 36,3 M€.
 - Les immobilisations en cours augmentent de + 27,1 M€ dont + 10,5 M€ au titre des travaux de la réhabilitation de la Maison de la Radio.
 - Des investissements relatifs aux bâtiments pour + 7,3 M€
 - Des investissements relatifs à des agencements, installations et moyens techniques + 8,8 M€
 - Des sorties d'immobilisations pour - 6,7 M€ des anciennes structures notamment liées à la mise en service de la phase 4.2 et à la nouvelle cité de chantier.

- Aux virements de poste à poste (Incorporel / Corporel) de certaines immobilisations pour - 0,2 M€
- Les avances et acomptes se composent essentiellement des montants versés aux entreprises de travaux, dans le cadre de la réhabilitation, en augmentation de + 1 M€ d'acquisition pour le démarrage de nouvelles phases.

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation, sont partiellement financés par la subvention d'investissement allouée par l'Etat.

3.2 Etat des Amortissements

en milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2019	
	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	15 226	1 698	0	16 923
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	41 689	8 174	0	49 863
Immobilisations incorporelles autres	7	1 243	1 243	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 921	11 115	1 243	
Bâtiments et constructions	54 549	7 965	6 690	55 823
Agencements	92 210	14 696	0	106 906
Matériels techniques et autres matériels	101 798	4 406	0	106 204
Amortissements Constructions, installations techniques, matériels & out.	248 557	27 067	6 690	268 934
Agencements et installations de locaux loués	46 497	1 926	0	48 424
Matériel de transport	3 268	86	0	3 354
Matériel informatique	35 524	3 233	0	38 758
Matériel de bureau	11 710	373	0	12 083
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	96 999	5 619	0	
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	345 556	32 686	6 690	
AMORTISSEMENTS	402 477	43 801	7 933	438 345

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Les amortissements cumulés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 438,3 M€, en hausse de + 35,9 M€ par rapport au 31 décembre 2018.

Cette variation résulte principalement :

- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations antérieures à 2019 pour + 36,5 M€
- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations mises en service sur la période pour + 7,3 M€
- Aux sorties d'immobilisations pour - 7,9 M€

Les amortissements réputés différés s'élèvent à + 0,5 M€ et concernent principalement les mises en service d'immobilisations :

- + 0,2 M€ pour les immobilisations incorporelles
- + 0,3 M€ pour les immobilisations corporelles

Les variations principales des amortissements par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles :
 - + 1,7 M€ pour les licences
 - + 8,2 M€ pour les logiciels
- Pour les immobilisations corporelles :
 - + 1,3 M€ pour les bâtiments et construction
 - + 14,7 M€ pour les agencements
 - + 3,2 M€ pour les matériels informatiques

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019					
	Net	Brut 01/01/2019	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Brut 31/12/2019	Amortissements et provisions	Net
Participations	2 148	2 391	30	0	2 421	-240	2 181
Titres immobilisés	15	178	0	0	178	-178	0
Autres immobilisations financières	344	2 934	230	-214	2 950	-2 637	313
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 507	5 503	260	-214	5 549	-3 055	2 494

Les immobilisations financières nettes s'établissent à 2,5 M€ à fin 2019 sans variation significative sur l'exercice.

5 STOCKS ET ENCOURS

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement	0	0	0	0
Produits finis & marchandises	411	597	-169	427
STOCKS ET EN-COURS		597	-169	

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	32 929	27 917		27 917
Clients douteux	623	2 976	-2 203	773
Clients - Factures à établir	14 275	12 298		12 298
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		43 191	-2 203	

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est de 6,8 M€ et correspond à :

- Une diminution des créances clients en valeur nette pour - 5 M€. Alors que le chiffre d'affaires augmente, le poste des comptes clients est en baisse, grâce à l'amélioration du DSO.
- Une augmentation des clients douteux en valeur nette pour + 0,1 M€ soit 2,8% des comptes clients.
- Une baisse des factures à établir en valeur nette pour - 2 M€. La diminution des FAE est principalement liée à l'amélioration du suivi des partenariats.

7 ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	47 828	43 191	-2 203	40 988
Fournisseurs avances & acomptes	533	5 936		5 936
Fournisseurs débiteurs	3 322	1 908		1 908
Personnel & comptes rattachés	866	691		691
Etat & autres collectivités publiques	36 665	27 003		27 003
Autres créances d'exploitation	766	964		964
Créances diverses	2 423	3 281	0	3 281
AUTRES DÉBITEURS	44 575	39 782	0	39 782
Valeurs mobilières de placement	5 000	5 000		5 000
Disponibilités	3 313	15 911		15 911
TRÉSORERIE	8 313	20 911		20 911
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	100 716	103 884	-2 203	101 682

Comme en 2018, la totalité de la contribution à l'audiovisuel public a été encaissée avant le 31 décembre 2019.

Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s'établit à 101,7 M€ à fin 2019, en augmentation de + 1 M€ par rapport au 31 décembre 2018.

Cette variation s'explique principalement par :

- La diminution de - 6,8 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
- La diminution des autres débiteurs de - 4,8 M€ qui se détaille comme suit :
 - Une augmentation des avances et acomptes fournisseurs pour + 5,4 M€ du fait de versements d'acomptes à 3 fournisseurs sur fin décembre 2019.
 - Une diminution des fournisseurs débiteurs - 1,4 M€, comprenant les avoirs à recevoir, lié à un litige 2018 régularisé au 1^{er} trimestre 2019.
 - Une diminution des postes « personnel et comptes rattachés » pour - 0,2 M€
 - Une diminution des créances vis-à-vis de l'Etat de - 9,7 M€,
 - Sur le compte « impôt sur les bénéfiques », une diminution de - 5,9 M€ liée à :
 - La comptabilisation de 1,2 M€ de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2019.
 - Une diminution de 4,8 M€ liée au remboursement du CICE 2015 en 2019. Du fait de la suppression du CICE fin 2018, aucune créance n'est enregistrée sur l'exercice. Le solde du CICE en attente de remboursement sur les exercices postérieurs est de 13,6 M€.
 - Une baisse de la TVA à l'actif pour - 2,9 M€ dont 1,6 M€ de variation sur le remboursement de crédit de TVA du mois de décembre 2019,
 - - 0,7 M€ sur les FNP des factures d'exploitation.
 - Autres créances d'exploitation en augmentation de + 0,2 M€
 - Les créances diverses augmentent de + 0,9 M€ relatives à la TVA déductible sur les fournisseurs d'immobilisations.
- Une augmentation de + 12,6 M€ des disponibilités, est essentiellement liée à l'encaissement du solde de l'augmentation du capital de 27,5 M€ reçue en date du 3 mai 2019. Les valeurs mobilières de placement restent stables.

ECHEANCIERS CREANCES

En milliers d'euros	inférieures à 1 an	supérieures à 1 an	Total
Clients	43 191	0	43 191
Autres débiteurs	32 174	7 609	39 782
Total	75 365	7 609	

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés (418*)	14 275	12 298
Autres débiteurs	293	239
Total	14 568	

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l'actif circulant (Voir Notes 6 et 7).

8 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total
31/12/2019	1 450 257	39	56 560 023
Actions émises pendant l'exercice			
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2019	1 450 257	39	

En milliers d'euros	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2018	56 560	156	35 652	-31 363	7 278	220 370	5 487	294 140
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2018				7 278	-7 278			0
Résultat 2019					-18 200			-18 200
Autres variations	0	0	0			3 468	438	-3 030
Capitaux propres au 31/12/2019	56 560	156	35 652	24 085	-18 200	216 901	5 925	

Les capitaux propres au 31 décembre 2019 s'établissent à 273 M€ en diminution de - 21,2 M€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette évolution s'explique comme suit :

- Le montant du résultat bénéficiaire 2018 (soit 7,3 M€) a été affecté en totalité en report à nouveau.
- Le résultat net 2019 qui s'établit à une perte de - 18,2 M€.
- La subvention d'investissements diminue de - 3,5 M€.

9 PROVISIONS

Le total des provisions s'élève à 96,1 M€ au 31/12/2019, en augmentation de 18,2 M€ par rapport au 31 décembre 2018.

Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 2,4 M € en diminution de - 0,9 M€ et les provisions pour risques et charges, s'établissent à 89,6 M €, en augmentation de + 19,1 M € versus fin 2018.

Les principales variations s'expliquent par :

- Une reprise de - 2,2 M€ dans le poste clients, d'où la variation de - 0,9 M€
- Les provisions RH en hausse de + 19,5 M€ notamment liées à la provision pour réorganisation (17,5 M€).

La provision « Immobilier » concerne les remises en état des locaux loués, principalement pour les relocalisations liées au chantier de réhabilitation, dont l'échéance est à plus d'1 an et moins de 5 ans.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	
Immobilisations corporelles	739		65		674	-65
Immobilisations financières	2 996	106		47	3 055	59
Total Dépréciations Immobilisations	4 122	106	65	47		6
Stocks et en cours	152	169			152	17
Clients	3 150	1 203		2 150	2 203	-947
Total Dépréciations Actif Circulant	3 302	1 372		2 302		-930
RH	64 715	33 558	5 157	8 951	84 164	19 450
Fiscalité	589			589		-589
Immobilier	4 690	323	73		4 940	250
Autres	510	1 929	918	1 022	499	-11
Total Provisions Risques et charges	70 503	35 810	6 149	10 561		19 100
TOTAL	77 927	37 288	6 214	12 910	96 092	18 165

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 84,2 M€ sur le total de 96,1 M€.

La provision pour risques et charges RH est en augmentation de + 19,5 M€ détaillé comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	55 266	31 115	2 923	6 202	77 257	21 991
IDR	51 937	6 711	2 153	0	50 319	-1 618
Reprise IDR sur provision réorganisation	0			6 176		
Provision pour réorganisation	0	23 669			23 669	23 669
IMR	2 064	664	720	26	1 982	-82
Médailles du travail	1 265	71	49	0	1 287	22
Litiges prud'homaux	5 756	2 317	2 234	1 140	4 699	-1 057
Autres	3 692	125	0	1 610	2 208	-1 484
TOTAL PROVISIONS RH	64 715	33 558	5 157	8 951		19 450

La provision pour la réorganisation s'élève à 17,5M€ en net dont 23,7 M€ au titre de la provision pour réorganisation nette de 6,2 M€ en reprise d'engagements au personnel associés. Elle est fondée sur la meilleure estimation à date de Radio France et fondée sur les conditions du livre 1 notamment. La charge réelle ultérieure pourra différer de ces estimations en fonction du déroulement du plan. Cf. le résultat exceptionnel point 17 et cf Note 27 – Evènements Postérieurs à la clôture

10 AVANTAGES AU PERSONNEL

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31/12/ 2018		51 937 451
Engagement au 1er janvier 2019		84 212 608
Coût des services rendus	1	3 873 940
Coût financier	2	1 311 872
IDR versées en 2019	3	-2 153 365
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	4	1 525 038
Variation de la provision sur l'exercice	5	4 557 485
Reprise suite à provision pour réorganisation		-6 175 804
Provision au 31 décembre 2019		50 319 132
Ecarts actuariels non comptabilisés		31 492 574
Engagement au 31 décembre 2019		81 811 706

le taux d'actualisation retenu est de 0,80% pour l'année 2019

Pour rappel : en 2018, il était de 1,60%, en 2017 et 2016 de 1,30%, en 2015 de 2% et en 2014 de 1,50%

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2019 rapporté à une année d'ancienneté.
- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2019 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2019 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2019, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédent 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- 5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspondant à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et (4) ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit (1)	2 253	60	-2 193
Dettes financières diverses	6	6	-1
Dettes financières	2 259		-2 193
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0		0
Dettes fournisseurs	55 230		-3 631
Personnel & comptes rattachés	49 478	51 588	2 109
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 657	32 332	-1 325
Taxe sur la valeur ajoutée	2 146	2 007	-139
Autres impôts et taxes	16 078	9 146	-6 933
Dettes fiscales et sociales	101 359	95 072	-6 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 778	19 084	1 306
Autres dettes	1 298	671	-627
Autres Dettes	19 076		679
Total des dettes	177 923	166 492	-11 432

(1) dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Le total des dettes s'établit à 166,5 M€, en diminution de - 11,4 M€ par rapport au 31 décembre 2018. Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution des dettes financières de - 2,2 M€ qui s'explique par une diminution des découverts bancaires.
- Une diminution de - 3,6 M€ des dettes fournisseurs vs 2018. Cette variation se compose de :
 - - 1,7 M€ pour les fournisseurs d'exploitation, réhabilitation et honoraires,
 - - 1,9 M€ pour les FNP.
- Une diminution de - 6,3 M€ sur les dettes fiscales et sociales :
 - Les dettes du personnel augmentent de + 2,1 M€, en corrélation avec les provisions et charges à payer au personnel de 2019
 - Les dettes sociales diminuent de - 1,3 M €, en lien avec des charges à payer aux organismes sociaux,

- La taxe sur la valeur ajoutée diminue de - 0,1 M€,
- Les dettes fiscales diminuent de - 6,9 M€
 - Essentiellement liées aux mises en recouvrements des CFE suite au contrôle fiscal, pour - 6,5 M€.
 - Sur les charges fiscales liées aux provisions pour congés.
- Une augmentation des dettes sur immobilisations de + 0,7 M€
 - Les dettes d'immobilisation augmentent de + 1,3 M€,
 - Les autres dettes baissent de - 0,6 M€,
 - - 0,7 M€ sur les clients.
 - - 0,5 M€ sur les clients créditeurs
 - - 0,2 M€ d'avoirs à établir sur clients.

Echéancier des dettes

En milliers d'euros	à moins d'un an	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans	total
Dettes financières	60	0	6	66
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	51 599	0	0	51 599
Dettes de personnel et sociales	83 920	0	0	83 920
Dettes fiscales	11 152	0	0	11 152
Autres créditeurs	19 755	0	0	19 755
Total	166 486	0	6	166 492

Les charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 700	43 784	-1 916
Dettes de personnel et comptes rattachés	49 214	51 558	2 343
Dettes fiscales et sociales	40 779	32 852	-7 926
Dettes financières	13	1	-12
Autres dettes	11 239	8 373	-2 866
Total	146 945		-10 378

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Charges constatées d'avance	3 565	3 321	-244
Produits constatés d'avance	1 751	1 573	-178

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.
La variation des charges constatées d'avance sont stables, avec une légère baisse liée à une reprise de charge constatée d'avance sur une assurance décennale.
La variation des produits constatés d'avance concerne principalement les partenariats.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
CAP (*) fonctionnement et assimilé	586 373	582 421	-3 952
Ressources propres	84 872	91 460	6 587
CHIFFRE D'AFFAIRES	671 245		2 635

(*) Contribution à l'Audiovisuel Public de Fonctionnement

Le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 673,9 M€, en hausse de + 2,6 M€, Cette évolution s'explique comme suit :

- La baisse de la CAP de fonctionnement pour -4M€
- Les ressources propres augmentent de + 6,6 M€ du fait de l'augmentation de l'ensemble des recettes commerciales + 4,9 M€ :
 - Les recettes publicitaires radio et digitales augmentent de + 4,4 M€, du fait de la publicité ; des messages d'intérêt général et des ventes de l'offre de podcast.
 - Les recettes de la billetterie augmentent de + 0,2 M€ du fait du nombre de concerts et de leur fréquentation,
 - Les concessions et locations baissent de - 0,3 M€ du fait de la diminution des locations d'espaces.
 - Divers pour + 0,6 M€

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Production immobilisée	4 811	4 408	-403
Subventions d'exploitation	958	782	-177
Transferts de charges	1 003	917	-86
Reprises de provisions	23 775	12 836	-10 939
Autres produits de gestion courante	1 253	2 334	1 081
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31 801		-10 523

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 21,3 M€, en baisse de - 10,5 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Une diminution de - 0,4 M€ au titre de la production immobilisée, liée une diminution des « prêts à diffuser » par rapport à 2018
- - 0,2 M€ pour la subvention d'exploitation au titre des évènements Hip Hop Symphonie, VOX et Langue Corse.
- - 0,09 M€ de transferts de charge d'exploitation essentiellement au titre de la formation professionnelle.
- - 10,9 M€ de reprises de provisions :
 - - 10,8 M€ pour les taxes locales (foncières et CFE)
 - + 1,5 M€ pour litiges juridique et fournisseur
 - + 2,5 M€ sur les risques RH
 - - 5,9 M€ sur les reprises actuarielles notamment liées à la fin du disposition « Bonus »
 - + 1,7 M€ au titre de l'actif circulant
- + 1,1 M€ pour les autres produits de gestion courante, de remboursements d'assurance.

15 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Achats et variations de stocks	51	50	-1
Autres achats et charges externes	175 640	180 293	4 653
Impôts et taxes	41 412	30 659	-10 752
Charges de personnel	396 838	396 933	95
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	1 663	1 243	-421
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	40 337	42 558	2 221
Dotations aux provisions	16 406	13 513	-2 893
Autres charges d'exploitation	40 788	44 188	3 400
CHARGES D'EXPLOITATION	713 135		-3 698

Les charges d'exploitation diminuent de - 3,7 M€ sur l'exercice.

- Les achats et variation de stocks sont stables.
- Les autres achats et charges externes s'établissent à 180,3 M€ avec une augmentation de + 4,7 M€. La variation s'analyse principalement par :
 - Le poste diffusion et circuits augmente de + 1,1 M€ du fait notamment de l'augmentation contractuelle des prix.
 - Le poste sous-traitance est en hausse de + 1,1 M €

- Sous-traitance audiovisuelle pour + 0,4 M€ pour les projets du Numérique et les France Bleu filmées
 - Sous-traitance générale pour + 0,7 M€ pour les nouveaux projets informatiques Numériques et SIRH.
 - Les locations immobilières sont en baisse de - 0,2 M€ :
 - La prise en compte de régularisations de charges locatives à hauteur de - 0,5 M€
 - L'indexation des loyers + 0,3 M€.
 - Le poste entretien et maintenance est en baisse de - 0,6 M€ :
 - Une baisse de - 0,3 M€ principalement liée à la renégociation du contrat sur l'entretien des locaux
 - Une diminution de -0,3 M€ essentiellement sur la maintenance technique
 - Le poste publicité et relations publiques augmente de + 0,6 M€ en corrélation avec la promotion des Chaines.
 - Le poste honoraire est en hausse de + 1,2 M€ principalement du fait d'expertises RH dans le cadre du contexte social
 - Le poste partenariats augmente de + 2 M€ (sans incidence sur le résultat, la contrepartie exacte étant en chiffre d'affaires)
- Les impôts et taxes s'établissent à 30,7 M€ à fin 2019. La variation de - 10,8 M€ en comparaison de 2018 s'explique par :
 - - 9,2 M€ sur les autres impôts et taxes
 - - 6,1 M€ sur la CFE lié à une baisse versus 2018 du fait de la prise en compte des nouvelles bases fiscales.
 - - 2,5 M€ sur la taxe foncière lié à une baisse versus 2018 du fait de la prise en compte des nouvelles bases fiscales
 - - 0,6 M€ pour les autres taxes
 - - 1,6 M€ sur les impôts et taxes sur les rémunérations, cette baisse est principalement due à la réforme de la formation professionnelle. La taxe d'apprentissage n'est pas due au titre des salaires 2019.
 - Les charges de personnel s'établissent à 396,9 M€, et restent stables par rapport à 2018, la hausse des rémunérations étant compensée par une baisse des taux de charges sociales.
 - Les dotations aux amortissements sur les programmes diminuent de - 0,4M€ du fait de la baisse des stocks de PAD.
 - Les dotations aux amortissements 2019 s'établissent à 42,6 M€, en hausse de + 2,2 M€ vs 2018. Cette augmentation est principalement liée à la mise en service de la phase 4.2 des travaux de la réhabilitation pour + 2,2 M€
 - La variation des dotations aux provisions s'analyse par une diminution de - 2,9 M€, liée aux dotations :
 - Sur créances clients pour - 0,7 M€
 - Sur les risques et charges d'exploitation pour - 2,2 M€
 - Les autres charges d'exploitation s'établissent à 44,2 M€ à fin 2019, en hausse de + 3,4 M€ versus 2018.
 - Sur les droits d'auteurs de + 1,6 M€
 - Sur les autres charges de gestion courantes de + 1,8 M€

EVOLUTION DES EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs permanents sont de 4 102 contre 4 119 en 2018.
Le total des effectifs occasionnels est de 462 contre 443 en 2018.

Effectifs moyens du personnel	31/12/2018	31/12/2019
Effectifs moyens / permanents	4 119	4 102
Effectifs moyens / occasionnels	443	462
TOTAL EFFECTIFS MOYENS DES PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 562	4 564

16 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Revenus de fonds bloqués	63	45	-18
Revenus de participation	127	126	0
Provisions financières nettes	-631	-59	572
Intérêts et pénalités	-1	-1	0
Autres produits et charges	18	15	-3
RESULTAT FINANCIER	-425		-551

Le résultat financier s'établit à 0,13 M€ à fin 2019.

Cette variation s'explique par la baisse des provisions financières nettes de - 0,6 M€ et correspondent essentiellement à la dépréciation des dépôts de garantie des baux des régions passés en 2018.

17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Plus et moins value de cession	1		-1
Subventions d'investissement	14 038	14 927	889
Provisions nettes	65	-17 429	-17 493
Amortissements dérogatoires	-490	-438	52
Autres produits et charges	1 061	-11	-1 073
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 675		-17 626

Le résultat exceptionnel s'élève à - 3 M€ en diminution de - 17,6 M€ et se compose de :

- La reprise de la quote-part de subvention d'investissement pour + 0,9 M€.
 - De la provision nette de 17,5M€ relative au plan de réorganisation
 - L'amortissement dérogatoire des PAD pour - 0,05 M€ relatif au stock des « Prêts à diffuser »
 - Les autres produits et charges diminuent de - 1,1 M€, et retrouvent le niveau de 2017.
 - L'année 2018 avait été marquée par un dédommagement reçu de l'assurance au titre du sinistre incendie pour + 2 M€ compensé par 1 M€ de coûts relatifs aux dépenses engagées par radio France.
- Ce résultat exceptionnel intègre principalement la provision pour réorganisation pour 17,5 M€ net, dont 23,7M€ comptabilisés en charges exceptionnelles et 6,2 M€ en reprise de provisions engagements au personnel.

18 IMPOTS

Au titre de l'exercice 2019, Radio France enregistre un résultat fiscal bénéficiaire de + 3,7 M€, d'où un impôt sur les sociétés dû d'un montant de - 1,1 M€.

Il n'y a plus de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dans les comptes 2019 du fait de la suppression du dispositif fin 2018.

Situation Fiscale différée ou latente

En milliers d'euros	Base imposable	Impôts
Amortissements dérogatoires	5 925	
ACCROISSEMENTS	5 925	
1. Charges non déductibles temporairement		
Provisions déductibles l'année suivante		
Congés payés (2058B - ZV)	33 648	
Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)	1 075	
Effort Construction	1 136	
Autres (Sicav, SCI)	0	
Provisions déductibles ultérieurement		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	52 301	
Autres provisions pour risques	2 083	
Provision pour réorganisation	23 669	
2. Eléments à imputer		
Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-8 de l'exercice N-1)	34 671	
ALLÈGEMENTS	148 583	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		48 580

19 NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes N-1 et le bilan de clôture.

La trésorerie nette à la clôture s'établit à + 20,8 M€

La trésorerie générée par l'activité représente un impact trésorerie de + 32,6 M€. Ce montant s'analyse comme suit :

- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 30,2 M€ générée par un résultat de - 0,7 M€ qui comprend 30,9 M€ d'éléments sans impact trésorerie ;
- La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 2,4 M€.

Les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement et de financement des investissements s'élèvent à -17,9 M€ qui se décomposent d'un flux net d'investissements de - 56,8 M€ (principalement sur des immobilisations corporelles et incorporelles) compensé par une subvention d'équipement perçue sur l'exercice pour un montant de + 11,4 M€, et du versement du solde de l'augmentation du capital pour + 27,5 M€.

La subvention d'équipement est allouée par l'Etat pour financer les travaux d'investissement pour la réhabilitation de la Maison de la Radio.

20 ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées par Radio France avec d'autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste) sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Par ailleurs, Radio France perçoit la contribution à l'audiovisuel public répartie en ressources de fonctionnement pour 594,5 M€ et en ressources d'investissement pour 10,2 M€.

21 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

IPFOMAGAZINE FINANCIÈRE en millions d'euros	Capital	Capitaux propres ou autres réserves nettes	Capital de participation (pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consignés par la Société et non encore remboursés	Créances relatives aux taxes sur débit mentionnées ci-dessus	Résultats réintégrés au titre du débet exercice 2019	Cautions et autres fonds	Dividendes enregistrés par la Société au cours de l'exercice	Autres valeurs
				Brut	Net						

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous

1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)

Société du Grand Théâtre des Champs Élysées (a) 15 avenue Montaigne - 75008 PARIS SIRET : 592 028 310 00015	720	2 328	33,00%	1 032	798		8 639	11		0
Société MEDIAMETRIE (b) 70 rue Réaumur - 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex SIRET : 333 344 899 00109	14 880	37 825	12,50%	55	5 462		92 713	2 626		0
Société ARTE France (c) 8, rue Marengo - 92730 ISSY LES MOULINEAUX SIRET : 334 659 122 00052	8 663	17 890	15,00%	1 303	2 459		159 704	-1 500		0
Société OpenMux (d) 116, avenue du Président Kennedy - 75320 PARIS Cedex 16 SIRET : 879 450 674 00012	60	60	50,00%	30	30		0	0		0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations

1. Filiales non reprises au paragraphe A

- a. Filiales françaises (ensemble)
- b. Filiales étrangères (ensemble)

2. Participations non reprises au paragraphe A

- a. Dans des Sociétés
françaises (ensemble) (e)
- b. Dans des Sociétés
étrangères
(ensemble)

164

(a) Exercice clos le 31 août 2019

(b) Chiffres de l'exercice 2018

(c) Les capitaux propres comprennent des subventions et des provisions réglementées pour un montant de 162 537 204 euros.

(d) création en 2019 - 1er exercice clos le 31/12/2020

(e) Par ailleurs, figurent également dans le poste "Autres titres immobilisés" du bilan, des titres assimilés pour un montant de 15 245 euros.

22 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Dans le cadre des travaux liés au chantier de la réhabilitation de la Maison de la radio, Radio France est engagée au 31 décembre 2019 dans le cadre de marchés de travaux et services à hauteur de 425,9 M€ (valeur de marché) soit un montant évalué à 463,9 M€ en valeur courante.

Engagements reçus

Dans le cadre du chantier de la réhabilitation, Radio France a reçu de la part de ses fournisseurs des cautions bancaires dont le montant s'élève, au 31 décembre 2019, à 10,7 M€.

Indemnités de départ en retraite

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 31,5 M€ au 31 décembre 2019.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

23 JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En euros	2018	2019
Rémunérations allouées aux membres :		
Des organes d'administration (jetons de présence)	14 200	12 040
Des organes de direction*	NC	NC

*NC : non communiqué

Ce renseignement, susceptible de révéler des situations personnelles, n'est pas fourni.

24 IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT-BAIL

Néant

25 PASSIFS EVENTUELS

Néant.

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de la société.

26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suite à l'appel d'offre en 2018, les cabinets EY et MAZARS ont été retenus pour un mandat de 6 ans chacun. Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à :

- 124 K€ pour le cabinet EY (dont 35K€ au titre de régularisation d'honoraires 2018) et à 59 K€ pour le cabinet MAZARS au titre du contrôle légal des comptes et des prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes,
- 12 K€ pour le cabinet MAZARS au titre des missions SACC.

Cabinet / Missions	E.Y.	Mazars
Certifications des comptes	124	59
Honoraires SACC	0	12
Total des missions	124	71

Un contrôle de la DIRECCTE sur les délais de paiements inter-entreprises avait été notifié à Radio France en date du 5 février 2019, pour la période de l'exercice 2018. Ce contrôle s'est poursuivi durant l'année 2019, il est toujours en cours.

Dès le début de la crise sanitaire du Covid19, Radio France a déployé son plan de continuité d'activité, fermé la Maison de Radio France au public, limité au strict nécessaire l'accès des personnels aux locaux parisiens et régionaux ; les programmes les antennes ont été aménagées.

Conformément aux informations présentées au Conseil d'Administration du 27 mai, la crise du Covid 19 a des impacts majeurs sur la trajectoire financière 2020 de Radio France.

Les principaux impacts concernent : la perte importante et immédiate de ressources propres et notamment des recettes publicitaires, des dépenses complémentaires afin d'assurer la protection sanitaire des salariés et d'accompagner le travail à distance notamment. Certains coûts évités ainsi que des dépenses et investissements annulés ou décalés sont également identifiés.

Si l'impact sur le résultat 2020 sera majeur, la trésorerie prévisionnelle 2020 reste positive même si des impacts seront visibles les années suivantes.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2020, il a été décidé de fixer un nouveau calendrier des délais de consultation du plan de départs volontaires décidé en novembre 2019 et qui devait initialement se terminer le 8 juin 2020. Dans la continuité de ce Conseil d'Administration, les Organisations Syndicales et l'Entreprise ont signé un accord en date du 28 mai 2020 permettant la prorogation de ce plan jusqu'au 16 octobre 2020. Ce plan de départs volontaires fait l'objet d'une provision exceptionnelle de 17,5 M€ telle que décrite dans la note 9 de l'annexe.

radiofrance

SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE

Société Nationale au capital de 56 560 023 euros

Siège social : 116 avenue du Président Kennedy – 75016 Paris

326 094 471 RCS Paris

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE RADIO FRANCE DU 5 JUIN 2020

Lors de sa séance du 5 juin 2020, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle les projets de résolutions suivants.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier intégré du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, après avoir entendu le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes qui sont annexés au procès-verbal font apparaître un résultat de – 18 199 928,87 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts. Les amortissements excédentaires s'élèvent à 17 043 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice s'élevant à – 18 199 928,87 euros en report à nouveau qui passera de – 24 085 139,50 euros à – 42 285 068,37 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visées à l'article L225-38 du code de commerce et de l'article 47-6 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. A ce titre, l'Assemblée générale approuve la poursuite :

- des trois conventions conclues entre France Télévisions et Radio France, approuvées par le conseil d'administration le 8 juillet 2016, concernant la chaîne publique d'information et relatives respectivement à « La Chaîne TV », « la Licence de Marque » et aux « Services Non Linéaires », ainsi que de l'avenant n°1 au contrat « La Chaîne TV » approuvé par le Conseil d'administration du 17 décembre 2017 ;
- des deux conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2018 et approuvées par le Conseil d'administration du 19 octobre 2018, à savoir les statuts de la société OPEMUX RNT conclus entre Radio France et plusieurs éditeurs dont France Médias Monde, ainsi que la convention de média social de la culture du service public entre France Télévisions, France Médias Monde, l'Institut national de l'audiovisuel, Arte France, TV5 Monde ;
- du Contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019 conclu avec le ministère de la Culture et de la communication, le ministère de l'Economie, de l'industrie et du numérique et le ministère des Finances et des comptes publics et approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2015.

Quatrième résolution

Conformément à l'article L225-45 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs de Radio France en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle globale de 40 000 euros maximum, sous réserve de l'approbation de ce montant par décision du ministre chargé de l'économie après consultation du ministre chargé de la communication, à verser suivant des modalités de répartition fixées par le Conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un pouvoir de la Présidente-directrice générale et d'un original ou d'une copie certifiée conforme par la Présidente-directrice générale, du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités nécessaires.

le 24/07/2020

Présidente directrice générale de Radio France



Directrice de Participations Adjointe
Etienne BOULCH



MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbovoia
S.A. à capital directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Radio France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Radio France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Radio France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes 2 « Faits marquants de l'exercice », 9 « Provisions », 17 « Résultat exceptionnel » et « 27 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels relatives à la provision pour réorganisation s'élevant à un montant net de M€ 17,5. Celle-ci est fondée sur la meilleure estimation de votre société à la date d'arrêté des comptes, notamment sur les conditions des livres 1 et 2 de novembre 2019 et de l'accord de prorogation signé le 28 mai 2020. La charge réelle ultérieure pourra différer de ces estimations en fonction du déroulement du plan.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques et charges, tel que cela est décrit dans les notes 1.9 et 9 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- ▶ Votre société procède à l'enregistrement des dépenses de construction liées au chantier de réhabilitation de la maison de Radio France et des subventions d'investissement selon les règles et les méthodes comptables décrites dans les notes 1.4 et 1.8 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans ces notes de l'annexe et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique, à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues et/ou émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu prévues par cet article.

Nous attestons que la déclaration de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 5 juin 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Marc Blasibetti



Christine Vitrac

TABLEAU COMPTE DE RESULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2018	31/12/2019	variation
Redevance et assimilé	586 373	582 421	-3 952
Recettes publicitaires	52 013	56 355	4 343
Ventes et prestations de services	32 860	35 105	2 245
Chiffre d'affaires	671 245	673 881	2 635
Production immobilisée	4 811	4 408	-403
Subventions d'exploitation	958	782	-177
Transferts de charges	1 003	917	-86
Reprises de provisions	23 775	12 836	-10 939
Autres produits de gestion courante	1 253	2 334	1 081
Autres produits d'exploitation	31 801	21 277	-10 523
Variation des stocks de produits	-32	34	66
PRODUITS D'EXPLOITATION	703 014	695 192	-7 822
Achats et variations de stocks	51	50	-1
Autres achats et charges externes	175 640	180 293	4 653
Impôts et taxes	41 412	30 659	-10 752
Charges de personnel	396 838	396 933	95
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	1 663	1 243	-421
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	40 337	42 558	2 221
Dotations aux provisions	16 406	13 513	-2 893
Autres charges d'exploitation	40 788	44 188	3 400
CHARGES D'EXPLOITATION	713 135	709 437	-3 698
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 121	-14 245	-4 124
RESULTAT FINANCIER	-425	127	551
RESULTAT COURANT	-10 546	-14 118	-3 572
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 675	-2 951	-17 626
Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)	-4 771		4 771
Impôt sur les sociétés	1 623	1 131	-492
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 278	-18 200	-25 478

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2019	
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	27 500	0	0	0
Capital souscrit non appelé	27 500		0	
Licences	3 508	18 939	-16 923	2 016
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	14 242	64 080	-49 863	14 217
Programmes immobilisés	6 296	6 191	-7	6 184
Immobilisations incorporelles en cours	5 081	8 325		8 325
Autres immobilisations incorporelles	1	0		0
Immobilisations incorporelles	29 127		-67 181	
Terrains & constructions	279 311	482 100	-162 884	319 216
Installations techniques, mat. & out.	15 080	119 141	-106 724	12 417
Immobilisations corporelles en cours	65 342	42 597		42 597
Autres immobilisations corporelles	20 758	120 301	-102 618	17 683
Immobilisations corporelles	380 492		-372 226	
Participations	2 148	2 421	-240	2 181
Titres immobilisés	15	178	-178	0
Autres immobilisations financières	344	2 949	-2 637	312
Immobilisations financières	2 507		-3 055	
ACTIF IMMOBILISE	439 625	867 610	-442 462	425 148
Stocks et en-cours	411	597	-169	427
Clients	47 828	43 191	-2 203	40 988
Avances et acomptes sur commandes	533	5 936		5 936
Autres débiteurs	44 042	33 847	0	33 847
Trésorerie	8 313	20 911		20 911
ACTIF CIRCULANT	101 127	104 481	-2 372	102 109
COMPTES DE REGULARISATION	3 565	3 321		3 321
TOTAL ACTIF	544 318	975 412	-444 834	530 578

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Capital social	56 560	56 560
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-31 363	-24 085
Résultat de l'exercice	7 278	-18 200
Subventions d'investissement	220 370	216 902
Amortissements dérogatoires	5 487	5 925
CAPITAUX PROPRES	294 140	272 911
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70 503	89 603
Dettes financières	2 259	66
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	55 230	51 599
Dettes fiscales et sociales	101 359	95 072
Autres créiteurs	19 076	19 755
DETTES	177 923	166 492
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 751	1 573
TOTAL PASSIF	544 318	530 578

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	7 278	-18 200
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	34 235	63 333
Plus ou moins values sur cessions d'actifs, nettes d'impôt	-1	
Subventions d'équipement virées au compte de résultat	-14 038	-14 927
Capacité d'autofinancement	27 474	30 206
Variation des stocks	32	-17
Variation des créances et dettes (hors immobilisations)	13 299	2 013
Variation des créances et dettes Immobilisations	-1 653	447
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	11 677	2 443
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	39 151	32 649
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-13 966	-12 530
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-35 861	-44 242
Acquisitions d'immobilisations financières	-137	-259
Sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 260	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	
Cessions d'immobilisations financières	151	214
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-47 551	-56 818
Subventions d'équipement	10 092	11 459
Augmentation de capital en numéraire		27 500
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	10 092	38 959
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE NETTE	1 692	14 791
Trésorerie nette à l'ouverture *	4 363	6 054
Variation de trésorerie	1 692	14 791
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	6 054	20 845
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8 313	20 911
Dettes financières	-2 259	-66
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	6 054	20 845

2

ANNEXE AUX
COMPTES ANNUELS

1.1 Référentiel Comptable

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant de la continuité d'exploitation.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (cf Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 5 juin 2020.

1.3 Incidences des changements de méthode, d'estimations ou de présentations des états financiers opérés sur l'exercice

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes ou d'évaluation des états financiers n'est à relever sur l'exercice.

1.4 Immobilisations

A. Immobilisations incorporelles

Licences

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non-récupération probable lorsque Radio France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Programmes radiophoniques (Prêts à diffuser ou PAD)

Il s'agit des programmes radiophoniques non diffusés. Leur valeur d'entrée est égale au coût de production, composé de dépenses techniques et de personnel.

Ils sont amortis en dérogatoire sur une durée de 1 an glissante à compter de leur mois d'entrée. Lors de la diffusion effective du programme, l'amortissement est repris et l'amortissement comptable est constaté.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

Immobilisations incorporelles en cours

Ces immobilisations incorporelles en cours sont constituées des projets informatiques et Web en cours de réalisation. Elles sont valorisées au coût d'acquisition. Elles ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon distincte. L'amortissement est calculé en linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 Stocks et Encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 Subventions d'investissement

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissements versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subventions. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions (en brut)

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2019	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2019
2006 à 2011	101,77		101,77	42,95	58,82
2012	1,23		1,23	1,21	0,02
2014	81,52		81,52	24,72	56,80
2015	8,72		8,72	2,13	6,59
2016	3,12		3,12	1,06	2,06
2017	66,67	0,27	66,94	10,01	56,93
2019	25,12		25,12	1,20	23,92
Total	288,15	0,27	288,42	83,27	205,14

Total subvention non affectée au 31/12/2019	9,96
Total subvention brute reçue au 31/12/2019	298,38
Total subvention nette au 31/12/2019	215,10

La méthodologie de calcul de la reprise de la subvention versée par l'Etat reste homogène en cas de changement du coût total du projet.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation des provisions salariales est effectuée au regard des pratiques de l'entreprise et de la recommandation n°2003-R 01 du 1/4/2003.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et la provision pour indemnités de départ à la retraite a été estimée conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme un régime de retraite à prestations définies. Le coût des avantages accordés au personnel, lié à ce régime, est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date du départ à la retraite. La VAPF ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer l'indemnité de fin de carrière estimée à la retraite compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou « *Defined Benefit Obligation* » (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime ou « *Normal Cost* » (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2003-R.01§ 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2019, les paramètres suivants sont pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2019 s'établit à 0,80% versus 1,60% en 2018. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2019 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2019 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des 3 dernières années.

Indemnités de mise à la retraite

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant plus de 65 ans, ayant acquis l'ensemble de leurs droits à la retraite et à qui l'employeur demande de partir à la retraite bénéficient du versement d'une Indemnité de Mise à la Retraite (IMR). Radio France verse cette indemnité à l'ensemble des salariés quittant l'entreprise après 65 ans (pour les années de naissance égales ou antérieures à juillet 1951) que leur départ soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%.

Une provision est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation des personnels, actualisation à un taux de 0,80%
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.

- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

1.10 Autres avantages au personnel

Provisions pour indemnités de départ en retraite

A l'ouverture de l'exercice 2014, la société a décidé d'appliquer la méthode 1 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait la société dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 - R01.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A L'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à payer (cf. dettes fiscales et sociales).

1.11 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La contribution à l'audiovisuel public de fonctionnement comptabilisée en chiffre d'affaires correspond à la redevance allouée à Radio France par l'Etat, depuis le compte d'avance à l'audiovisuel public.

1.12 Comptes Combinés

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE).

1.13 Comptes Séparés

Le décret n°2016-405 du 5 avril 2016 portant la modification du cahier des charges de la société nationale de programme Radio France ainsi que le décret n°2007-958 du 15 mai 2007, prévoient que Radio France donne une information permettant de distinguer ses activités à caractère de service public de ses activités purement commerciales.

Produits de l'exercice identifiables comme étant à caractère commercial :

Les activités de Radio France identifiées comme commerciales sont :

- L'ensemble des recettes publicitaires pour un montant de 41 M€
- Les produits de location immobilière pour la location d'espace dont le montant s'élève à 0,9 M€

Les faits marquants sur 2019 :

- Augmentation de capital : En 2016, Radio France a bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'Etat sous la forme d'une dotation en capital, par une augmentation en numéraire d'un montant de cinquante-cinq millions et vingt-trois euros (55.000.023€) dont la moitié a été versée en 2016 et le solde au 03/05/2019.
- Contribution à l'Audiovisuel Public de fonctionnement : elle est en baisse de 4 M€ sur 2019 conformément au Contrat d'Objectif et de Moyens.
- En collaboration avec France Télévision, Radio France développe progressivement la diffusion des Matinales filmées « France Bleu » sur le réseau régional « France 3 » (6 stations « on air » fin 2019).
- Développement du numérique dans le cadre de la stratégie de Média Global au service de tous les publics ; évolution des offres numériques pour les chaînes et poursuite du développement de l'application Radio France.
- Réhabilitation de la Maison de la Radio : le chantier s'est poursuivi avec la livraison et la mise en service de la phase 4.2 au 1er avril 2019.
- Projet d'entreprise : le Projet stratégique Radio France 2022 adopté à l'automne doit permettre à l'entreprise publique, aujourd'hui premier groupe de radio en France, d'être demain le leader de la radio en linéaire et sur le numérique, au service de tous les Français et la référence de service public.
- Le projet de réorganisation de Radio France qui prévoit l'accompagnement financier de départs volontaires a été présenté fin 2019 et a donné lieu à comptabilisation d'une provision pour charges exceptionnelles.
- La fin de l'année 2019 a été marquée par un mouvement social relatif au projet de réorganisation de Radio France présenté aux instances représentatives du personnel le 25 novembre 2019. Ce mouvement social a été partiellement concomitant avec le mouvement de grève national relatif à la réforme des retraites.
- Le gouvernement a initié un projet de loi portant sur une réforme de l'Audiovisuel Public à horizon 2022 notamment avec le regroupement au sein d'une même holding des différents acteurs (France Médias).

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 État de l'Actif Immobilisé – Valeurs Brutes

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019			Brut
	Brut	Acquisitions 2019	Virements de poste à poste	Cessions 2019	
Licences	18 733	4	202		18 939
Droit au bail	388				388
Logiciels	55 930	6 673	1 477		64 080
Productions interne	6 303	1 131		1 243	6 191
Immobilisations incorporelles en cours	5 081	4 723	-1 478		8 325
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		12 531	200	1 243	
Terrains	21 381				21 381
Bâtiments et constructions	213 855	7 338	23 568	6 690	238 070
Agencements	202 943	7 297	24 364		234 603
Matériels techniques et autres matériels	105 508	711	967		107 187
Agencements et installations de locaux loués	55 284	96	476		55 856
Matériel de transport	3 474	4			3 478
Matériel informatique	41 959	603	235		42 797
Matériel de bureau	13 341	45	73		13 459
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	65 342	27 123	-49 868		42 597
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		43 217	-186	6 690	
Avances et acomptes	1	-1			
Avances et acomptes sur immobilisations	3 700	1 025	-14		4 711
AVANCES ET ACOMPTES		1 025	-14		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	813 222	56 773		7 933	862 062

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles s'établit au 31 décembre 2019 à 862 M€, en hausse de + 48,9 M€ par rapport au 31 décembre 2018, soit + 6,01 %.

- Les immobilisations incorporelles s'établissent à 97,9 M€ au 31 décembre 2019, en hausse de + 11,5 M€ soit + 13,31 %.

Cette hausse s'explique principalement :

- Aux évolutions des sites web pour + 6,7 M€,
- Aux immobilisations en cours sur l'infrastructure informatique pour + 4,7 M€,
- A la baisse des productions internes liée aux programmes de - 0,1 M€ (PAD)
- Aux virements de poste à poste (Incorporel / Corporel) de certaines immobilisations pour + 0,2 M€
- Les immobilisations corporelles s'établissent à 759,4 M€, en hausse de + 36,3 M€.
 - Les immobilisations en cours augmentent de + 27,1 M€ dont + 10,5 M€ au titre des travaux de la réhabilitation de la Maison de la Radio.
 - Des investissements relatifs aux bâtiments pour + 7,3 M€
 - Des investissements relatifs à des agencements, installations et moyens techniques + 8,8 M€
 - Des sorties d'immobilisations pour - 6,7 M€ des anciennes structures notamment liées à la mise en service de la phase 4.2 et à la nouvelle cité de chantier.

- Aux virements de poste à poste (Incorporel / Corporel) de certaines immobilisations pour - 0,2 M€
- Les avances et acomptes se composent essentiellement des montants versés aux entreprises de travaux, dans le cadre de la réhabilitation, en augmentation de + 1 M€ d'acquisition pour le démarrage de nouvelles phases.

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation, sont partiellement financés par la subvention d'investissement allouée par l'Etat.

3.2 Etat des Amortissements

en milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2019	
	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	15 226	1 698	0	16 923
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	41 689	8 174	0	49 863
Immobilisations incorporelles autres	7	1 243	1 243	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 921	11 115	1 243	
Bâtiments et constructions	54 549	7 965	6 690	55 823
Agencements	92 210	14 696	0	106 906
Matériels techniques et autres matériels	101 798	4 406	0	106 204
Amortissements Constructions, installations techniques, matériels & out.	248 557	27 067	6 690	268 934
Agencements et installations de locaux loués	46 497	1 926	0	48 424
Matériel de transport	3 268	86	0	3 354
Matériel informatique	35 524	3 233	0	38 758
Matériel de bureau	11 710	373	0	12 083
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	96 999	5 619	0	
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	345 556	32 686	6 690	
AMORTISSEMENTS	402 477	43 801	7 933	438 345

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Les amortissements cumulés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 438,3 M€, en hausse de + 35,9 M€ par rapport au 31 décembre 2018.

Cette variation résulte principalement :

- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations antérieures à 2019 pour + 36,5 M€
- De la dotation aux amortissements sur les immobilisations mises en service sur la période pour + 7,3 M€
- Aux sorties d'immobilisations pour - 7,9 M€

Les amortissements réputés différés s'élèvent à + 0,5 M€ et concernent principalement les mises en service d'immobilisations :

- + 0,2 M€ pour les immobilisations incorporelles
- + 0,3 M€ pour les immobilisations corporelles

Les variations principales des amortissements par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles :
 - + 1,7 M€ pour les licences
 - + 8,2 M€ pour les logiciels
- Pour les immobilisations corporelles :
 - + 1,3 M€ pour les bâtiments et construction
 - + 14,7 M€ pour les agencements
 - + 3,2 M€ pour les matériels informatiques

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019					
	Net	Brut 01/01/2019	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Brut 31/12/2019	Amortissements et provisions	Net
Participations	2 148	2 391	30	0	2 421	-240	2 181
Titres immobilisés	15	178	0	0	178	-178	0
Autres Immobilisations financières	344	2 934	230	-214	2 950	-2 637	313
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 507	5 503	260	-214	5 549	-3 055	2 494

Les immobilisations financières nettes s'établissent à 2,5 M€ à fin 2019 sans variation significative sur l'exercice.

5 STOCKS ET ENCOURS

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement	0	0	0	0
Produits finis & marchandises	411	597	-169	427
STOCKS ET EN-COURS	411	597	-169	427

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	32 929	27 917		27 917
Clients douteux	623	2 976	-2 203	773
Clients - Factures à établir	14 275	12 298		12 298
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		43 191	-2 203	40 988

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est de 6,8 M€ et correspond à :

- Une diminution des créances clients en valeur nette pour - 5 M€. Alors que le chiffre d'affaires augmente, le poste des comptes clients est en baisse, grâce à l'amélioration du DSO.
- Une augmentation des clients douteux en valeur nette pour + 0,1 M€ soit 2,8% des comptes clients.
- Une baisse des factures à établir en valeur nette pour - 2 M€. La diminution des FAE est principalement liée à l'amélioration du suivi des partenariats.

7 ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	47 828	43 191	-2 203	40 988
Fournisseurs avances & acomptes	533	5 936		5 936
Fournisseurs débiteurs	3 322	1 908		1 908
Personnel & comptes rattachés	866	691		691
Etat & autres collectivités publiques	36 665	27 003		27 003
Autres créances d'exploitation	766	964		964
Créances diverses	2 423	3 281	0	3 281
AUTRES DÉBITEURS	44 575	39 782	0	39 782
Valeurs mobilières de placement	5 000	5 000		5 000
Disponibilités	3 313	15 911		15 911
TRÉSORERIE	8 313	20 911		20 911
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	100 716	103 884	-2 203	101 682

Comme en 2018, la totalité de la contribution à l'audiovisuel public a été encaissée avant le 31 décembre 2019.

Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s'établit à 101,7 M€ à fin 2019, en augmentation de + 1 M€ par rapport au 31 décembre 2018.

Cette variation s'explique principalement par :

- La diminution de - 6,8 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
 - La diminution des autres débiteurs de - 4,8 M€ qui se détaille comme suit :
 - Une augmentation des avances et acomptes fournisseurs pour + 5,4 M€ du fait de versements d'acomptes à 3 fournisseurs sur fin décembre 2019.
 - Une diminution des fournisseurs débiteurs - 1,4 M€, comprenant les avoirs à recevoir, lié à un litige 2018 régularisé au 1^{er} trimestre 2019.
 - Une diminution des postes « personnel et comptes rattachés » pour - 0,2 M€
 - Une diminution des créances vis-à-vis de l'Etat de - 9,7 M€,
 - Sur le compte « impôt sur les bénéfices », une diminution de - 5,9 M€ liée à :
 - La comptabilisation de 1,2 M€ de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2019.
 - Une diminution de 4,8 M€ liée au remboursement du CICE 2015 en 2019. Du fait de la suppression du CICE fin 2018, aucune créance n'est enregistrée sur l'exercice. Le solde du CICE en attente de remboursement sur les exercices postérieurs est de 13,6 M€.
 - Une baisse de la TVA à l'actif pour - 2,9 M€ dont 1,6 M€ de variation sur le remboursement de crédit de TVA du mois de décembre 2019,
 - - 0,7 M€ sur les FNP des factures d'exploitation.
 - Autres créances d'exploitation en augmentation de + 0,2 M€
 - Les créances diverses augmentent de + 0,9 M€ relatives à la TVA déductible sur les fournisseurs d'immobilisations.
 - Une augmentation de + 12,6 M€ des disponibilités, est essentiellement liée à l'encaissement du solde de l'augmentation du capital de 27,5 M€ reçue en date du 3 mai 2019.
- Les valeurs mobilières de placement restent stables.

ECHEANCIERS CREANCES

En milliers d'euros	inférieures à 1 an	supérieures à 1 an	Total
Clients	43 191	0	43 191
Autres débiteurs	32 174	7 609	39 782
Total	75 365	7 609	82 974

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés (418*)	14 275	12 298
Autres débiteurs	293	239
Total	14 568	

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l'actif circulant (Voir Notes 6 et 7).

8 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total
31/12/2019	1 450 257	39	56 560 023
Actions émises pendant l'exercice			
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2019	1 450 257	39	

En milliers d'euros	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2018	56 560	156	35 652	-31 363	7 278	220 370	5 487	294 140
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2018				7 278	-7 278			0
Résultat 2019					-18 200			-18 200
Autres variations	0	0	0			3 468	438	-3 030
Capitaux propres au 31/12/2019	56 560	156	35 652	24 085	18 200	216 902	5 925	

Les capitaux propres au 31 décembre 2019 s'établissent à 273 M€ en diminution de - 21,2 M€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette évolution s'explique comme suit :

- Le montant du résultat bénéficiaire 2018 (soit 7,3 M€) a été affecté en totalité en report à nouveau.
- Le résultat net 2019 qui s'établit à une perte de - 18,2 M€.
- La subvention d'investissements diminue de - 3,5 M€.

9 PROVISIONS

Le total des provisions s'élève à 96,1 M€ au 31/12/2019, en augmentation de 18,2 M€ par rapport au 31 décembre 2018.

Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 2,4 M € en diminution de - 0,9 M€ et les provisions pour risques et charges, s'établissent à 89,6 M €, en augmentation de + 19,1 M € versus fin 2018.

Les principales variations s'expliquent par :

- Une reprise de - 2,2 M€ dans le poste clients, d'où la variation de - 0,9 M€
- Les provisions RH en hausse de + 19,5 M€ notamment liées à la provision pour réorganisation (17,5 M€).

La provision « Immobilier » concerne les remises en état des locaux loués, principalement pour les relocalisations liées au chantier de réhabilitation, dont l'échéance est à plus d'1 an et moins de 5 ans.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	
Immobilisations corporelles	739		65		674	-65
Immobilisations financières	2 996	106		47	3 055	59
Total Dépréciations Immobilisations	4 122	106	65	47		+6
Stocks et en cours	152	169		152	169	17
Clients	3 150	1 203		2 150	2 203	-947
Total Dépréciations Actif Circulant	3 302	1 372		2 302		-930
RH	64 715	33 558	5 157	8 951	84 164	19 450
Fiscalité	589			589		-589
Immobilier	4 690	323	73		4 940	250
Autres	510	1 929	918	1 022	499	-11
Total Provisions Risques et charges	70 503	35 810	6 149	10 561		19 100
TOTAL	77 927	37 288	6 214	12 910	96 092	18 165

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 84,2 M€ sur le total de 96,1 M€.

La provision pour risques et charges RH est en augmentation de + 19,5 M€ détaillé comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises		31/12/2019	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	55 266	31 115	2 923	6 202	77 257	21 991
IDR	51 937	6 711	2 153	0	50 319	-1 618
Reprise IDR sur provision réorganisation	0			6 176		
Provision pour réorganisation	0	23 669			23 669	23 669
IMR	2 064	664	720	26	1 982	-82
Médailles du travail	1 265	71	49	0	1 287	22
Litiges prud'homaux	5 756	2 317	2 234	1 140	4 699	-1 057
Autres	3 692	125	0	1 610	2 208	-1 484
TOTAL PROVISIONS RH	64 715	33 558	5 157	8 951		19 450

La provision pour la réorganisation s'élève à 17,5M€ en net dont 23,7 M€ au titre de la provision pour réorganisation nette de 6,2 M€ en reprise d'engagements au personnel associés. Elle est fondée sur la meilleure estimation à date de Radio France et fondée sur les conditions du livre 1 notamment. La charge réelle ultérieure pourra différer de ces estimations en fonction du déroulement du plan. Cf. le résultat exceptionnel point 17 et cf Note 27 – Evènements Postérieurs à la clôture

10 AVANTAGES AU PERSONNEL

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31/12/ 2018		51 937 451
Engagement au 1er janvier 2019		84 212 608
Coût des services rendus	1	3 873 940
Coût financier	2	1 311 872
IDR versées en 2019	3	-2 153 365
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	4	1 525 038
Variation de la provision sur l'exercice	5	4 557 485
Reprise suite à provision pour réorganisation		-6 175 804
Provision au 31 décembre 2019		50 319 132
Ecarts actuariels non comptabilisés		31 492 574
Engagement au 31 décembre 2019		81 811 706

le taux d'actualisation retenu est de 0,80% pour l'année 2019

Pour rappel : en 2018, il étoit de 1,60%, en 2017 et 2016 de 1,30%, en 2015 de 2% et en 2014 de 1,50%

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2019 rapporté à une année d'ancienneté.
- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2019 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2019 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2019, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédent 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- 5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspondant à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et (4) ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit (1)	2 253	60	-2 193
Dettes financières diverses	6	6	-1
Dettes financières	2 259		-2 193
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0		0
Dettes fournisseurs	55 230		-3 631
Personnel & comptes rattachés	49 478	51 588	2 109
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 657	32 332	-1 325
Taxe sur la valeur ajoutée	2 146	2 007	-139
Autres impôts et taxes	16 078	9 146	-6 933
Dettes fiscales et sociales	101 359	95 072	-6 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 778	19 084	1 306
Autres dettes	1 298	671	-627
Autres Dettes	19 076		679
Total des dettes	177 923	166 492	-11 432

(1) dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Le total des dettes s'établit à 166,5 M€, en diminution de - 11,4 M€ par rapport au 31 décembre 2018. Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution des dettes financières de - 2,2 M€ qui s'explique par une diminution des découverts bancaires.
- Une diminution de - 3,6 M€ des dettes fournisseurs vs 2018. Cette variation se compose de :
 - - 1,7 M€ pour les fournisseurs d'exploitation, réhabilitation et honoraires,
 - - 1,9 M€ pour les FNP.
- Une diminution de - 6,3 M€ sur les dettes fiscales et sociales :
 - Les dettes du personnel augmentent de + 2,1 M€, en corrélation avec les provisions et charges à payer au personnel de 2019
 - Les dettes sociales diminuent de - 1,3 M€, en lien avec des charges à payer aux organismes sociaux,

- La taxe sur la valeur ajoutée diminue de - 0,1 M€,
- Les dettes fiscales diminuent de - 6,9 M€
 - Essentiellement liées aux mises en recouvrements des CFE suite au contrôle fiscal, pour - 6,5 M€.
 - Sur les charges fiscales liées aux provisions pour congés.
- Une augmentation des dettes sur immobilisations de + 0,7 M€
 - Les dettes d'immobilisation augmentent de + 1,3 M€,
 - Les autres dettes baissent de - 0,6 M€,
 - - 0,7 M€ sur les clients.
 - - 0,5 M€ sur les clients créditeurs
 - - 0,2 M€ d'avoirs à établir sur clients.

Echéancier des dettes

En milliers d'euros	à moins d'un an	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans	total
Dettes financières	60	0	6	66
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	51 599	0	0	51 599
Dettes de personnel et sociales	83 920	0	0	83 920
Dettes fiscales	11 152	0	0	11 152
Autres créditeurs	19 755	0	0	19 755
Total	166 486	0	6	166 492

Les charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 700	43 784	-1 916
Dettes de personnel et comptes rattachés	49 214	51 558	2 343
Dettes fiscales et sociales	40 779	32 852	-7 926
Dettes financières	13	1	-12
Autres dettes	11 239	8 373	-2 866
Total	146 945	136 568	-10 378

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Charges constatées d'avance	3 565	3 321	-244
Produits constatés d'avance	1 751	1 573	-178

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.
La variation des charges constatées d'avance sont stables, avec une légère baisse liée à une reprise de charge constatée d'avance sur une assurance décennale.
La variation des produits constatés d'avance concerne principalement les partenariats.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
CAP (*) fonctionnement et assimilé	586 373	582 421	-3 952
Ressources propres	84 872	91 460	6 587
CHIFFRE D'AFFAIRES	671 245	673 881	2 635

(*) Contribution à l'Audiovisuel Public de Fonctionnement

Le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 673,9 M€, en hausse de + 2,6 M€, Cette évolution s'explique comme suit :

- La baisse de la CAP de fonctionnement pour -4M€
- Les ressources propres augmentent de + 6,6 M€ du fait de l'augmentation de l'ensemble des recettes commerciales + 4,9 M€ :
 - Les recettes publicitaires radio et digitales augmentent de + 4,4 M€, du fait de la publicité ; des messages d'intérêt général et des ventes de l'offre de podcast.
 - Les recettes de la billetterie augmentent de + 0,2 M€ du fait du nombre de concerts et de leur fréquentation,
 - Les concessions et locations baissent de - 0,3 M€ du fait de la diminution des locations d'espaces.
 - Divers pour + 0,6 M€

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Production immobilisée	4 811	4 408	-403
Subventions d'exploitation	958	782	-177
Transferts de charges	1 003	917	-86
Reprises de provisions	23 775	12 836	-10 939
Autres produits de gestion courante	1 253	2 334	1 081
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31 801		-10 523

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 21,3 M€, en baisse de - 10,5 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Une diminution de - 0,4 M€ au titre de la production immobilisée, liée une diminution des « prêts à diffuser » par rapport à 2018
- - 0,2 M€ pour la subvention d'exploitation au titre des évènements Hip Hop Symphonie, VOX et Langue Corse.
- - 0,09 M€ de transferts de charge d'exploitation essentiellement au titre de la formation professionnelle.
- - 10,9 M€ de reprises de provisions :
 - - 10,8 M€ pour les taxes locales (foncières et CFE)
 - + 1,5 M€ pour litiges juridique et fournisseur
 - + 2,5 M€ sur les risques RH
 - - 5,9 M€ sur les reprises actuarielles notamment liées à la fin du disposition « Bonus »
 - + 1,7 M€ au titre de l'actif circulant
- + 1,1 M€ pour les autres produits de gestion courante, de remboursements d'assurance.

15 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Achats et variations de stocks	51	50	-1
Autres achats et charges externes	175 640	180 293	4 653
Impôts et taxes	41 412	30 659	-10 752
Charges de personnel	396 838	396 933	95
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	1 663	1 243	-421
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	40 337	42 558	2 221
Dotations aux provisions	16 406	13 513	-2 893
Autres charges d'exploitation	40 788	44 188	3 400
CHARGES D'EXPLOITATION	713 135	709 437	-3 698

Les charges d'exploitation diminuent de - 3,7 M€ sur l'exercice.

- Les achats et variation de stocks sont stables.
- Les autres achats et charges externes s'établissent à 180,3 M€ avec une augmentation de + 4,7 M€. La variation s'analyse principalement par :
 - Le poste diffusion et circuits augmente de + 1,1 M€ du fait notamment de l'augmentation contractuelle des prix.
 - Le poste sous-traitance est en hausse de + 1,1 M €

- Sous-traitance audiovisuelle pour + 0,4 M€ pour les projets du Numérique et les France Bleu filmées
 - Sous-traitance générale pour + 0,7 M€ pour les nouveaux projets informatiques Numériques et SIRH.
 - Les locations immobilières sont en baisse de - 0,2 M€ :
 - La prise en compte de régularisations de charges locatives à hauteur de - 0,5 M€
 - L'indexation des loyers + 0,3 M€.
 - Le poste entretien et maintenance est en baisse de - 0,6 M€ :
 - Une baisse de - 0,3 M€ principalement liée à la renégociation du contrat sur l'entretien des locaux
 - Une diminution de -0,3 M€ essentiellement sur la maintenance technique
 - Le poste publicité et relations publiques augmente de + 0,6 M€ en corrélation avec la promotion des Chaines.
 - Le poste honoraire est en hausse de + 1,2 M€ principalement du fait d'expertises RH dans le cadre du contexte social
 - Le poste partenariats augmente de + 2 M€ (sans incidence sur le résultat, la contrepartie exacte étant en chiffre d'affaires)
- Les impôts et taxes s'établissent à 30,7 M€ à fin 2019. La variation de - 10,8 M€ en comparaison de 2018 s'explique par :
 - - 9,2 M€ sur les autres impôts et taxes
 - - 6,1 M€ sur la CFE lié à une baisse versus 2018 du fait de la prise en compte des nouvelles bases fiscales.
 - - 2,5 M€ sur la taxe foncière lié à une baisse versus 2018 du fait de la prise en compte des nouvelles bases fiscales
 - - 0,6 M€ pour les autres taxes
 - - 1,6 M€ sur les impôts et taxes sur les rémunérations, cette baisse est principalement due à la réforme de la formation professionnelle. La taxe d'apprentissage n'est pas due au titre des salaires 2019.
 - Les charges de personnel s'établissent à 396,9 M€, et restent stables par rapport à 2018, la hausse des rémunérations étant compensée par une baisse des taux de charges sociales.
 - Les dotations aux amortissements sur les programmes diminuent de - 0,4M€ du fait de la baisse des stocks de PAD.
 - Les dotations aux amortissements 2019 s'établissent à 42,6 M€, en hausse de + 2,2 M€ vs 2018. Cette augmentation est principalement liée à la mise en service de la phase 4.2 des travaux de la réhabilitation pour + 2,2 M€
 - La variation des dotations aux provisions s'analyse par une diminution de - 2,9 M€, liée aux dotations :
 - Sur créances clients pour - 0,7 M€
 - Sur les risques et charges d'exploitation pour - 2,2 M€
 - Les autres charges d'exploitation s'établissent à 44,2 M€ à fin 2019, en hausse de + 3,4 M€ versus 2018.
 - Sur les droits d'auteurs de + 1,6 M€
 - Sur les autres charges de gestion courantes de + 1,8 M€

EVOLUTION DES EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs permanents sont de 4 102 contre 4 119 en 2018.
Le total des effectifs occasionnels est de 462 contre 443 en 2018.

Effectifs moyens du personnel	31/12/2018	31/12/2019
Effectifs moyens / permanents	4 119	4 102
Effectifs moyens / occasionnels	443	462
TOTAL EFFECTIFS MOYENS DES PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 562	4 564

16 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Revenus de fonds bloqués	63	45	-18
Revenus de participation	127	126	0
Provisions financières nettes	-631	-59	572
Intérêts et pénalités	-1	-1	0
Autres produits et charges	18	15	-3
RESULTAT FINANCIER	-425	551	

Le résultat financier s'établit à 0,13 M€ à fin 2019.

Cette variation s'explique par la baisse des provisions financières nettes de - 0,6 M€ et correspondent essentiellement à la dépréciation des dépôts de garantie des baux des régions passés en 2018.

17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Plus et moins value de cession	1		-1
Subventions d'investissement	14 038	14 927	889
Provisions nettes	65	-17 429	-17 493
Amortissements dérogatoires	-490	-438	52
Autres produits et charges	1 061	-11	-1 073
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 675	-17 626	

Le résultat exceptionnel s'élève à - 3 M€ en diminution de - 17,6 M€ et se compose de :

- La reprise de la quote-part de subvention d'investissement pour + 0,9 M€.
 - De la provision nette de 17,5M€ relative au plan de réorganisation
 - L'amortissement dérogatoire des PAD pour - 0,05 M€ relatif au stock des « Prêts à diffuser »
 - Les autres produits et charges diminuent de - 1,1 M€, et retrouvent le niveau de 2017.
 - L'année 2018 avait été marquée par un dédommagement reçu de l'assurance au titre du sinistre incendie pour + 2 M€ compensé par 1 M€ de coûts relatifs aux dépenses engagées par radio France.
- Ce résultat exceptionnel intègre principalement la provision pour réorganisation pour 17,5 M€ net, dont 23,7M€ comptabilisés en charges exceptionnelles et 6,2 M€ en reprise de provisions engagements au personnel.

18 IMPOTS

Au titre de l'exercice 2019, Radio France enregistre un résultat fiscal bénéficiaire de + 3,7 M€, d'où un impôt sur les sociétés dû d'un montant de - 1,1 M€.

Il n'y a plus de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dans les comptes 2019 du fait de la suppression du dispositif fin 2018.

Situation Fiscale différée ou latente

En milliers d'euros	Base imposable	Impôts
Amortissements dérogatoires	5 925	
ACCROISSEMENTS	5 925	
1. Charges non déductibles temporairement		
Provisions déductibles l'année suivante		
Congés payés (2058B - ZV)	33 648	
Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)	1 075	
Effort Construction	1 136	
Autres (Sicav, SCI)	0	
Provisions déductibles ultérieurement		
Provision pour indemnités de départ à la retraite	52 301	
Autres provisions pour risques	2 083	
Provision pour réorganisation	23 669	
2. Eléments à imputer		
Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-B de l'exercice N-1)	34 671	
ALLÈGEMENTS	148 583	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		48 580

19 NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes N-1 et le bilan de clôture.

La trésorerie nette à la clôture s'établit à + 20,8 M€

La trésorerie générée par l'activité représente un impact trésorerie de + 32,6 M€. Ce montant s'analyse comme suit :

- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 30,2 M€ générée par un résultat de - 0,7 M€ qui comprend 30,9 M€ d'éléments sans impact trésorerie ;
- La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 2,4 M€.

Les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement et de financement des investissements s'élèvent à -17,9 M€ qui se décomposent d'un flux net d'investissements de - 56,8 M€ (principalement sur des immobilisations corporelles et incorporelles) compensé par une subvention d'équipement perçue sur l'exercice pour un montant de + 11,4 M€, et du versement du solde de l'augmentation du capital pour + 27,5 M€.

La subvention d'équipement est allouée par l'Etat pour financer les travaux d'investissement pour la réhabilitation de la Maison de la Radio.

20 ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées par Radio France avec d'autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste) sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Par ailleurs, Radio France perçoit la contribution à l'audiovisuel public répartie en ressources de fonctionnement pour 594,5 M€ et en ressources d'investissement pour 10,2 M€.

21 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote part de capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable net titres détenus		Prêts et avances consignés par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes de dernier exercice ajusté	Résultat (Bénéfice ou perte d'exercice exercé clos)	Dettes et créances financières	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Bilan	Net						

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous

1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)

2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)

Société du Grand Théâtre des Champs Élysées (a)	720	2 328	33,00%	1 032	793		8 639	11		0
15 avenue Montaigne - 75008 PARIS SIRET : 592 028 310 00015										
Société MEDIAMETRIE (b)	14 880	37 835	13,50%	55	5 462		92 713	2 626		0
70 rue Rivay - 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex SIRET : 333 344 000 00109										
Société ARTE France (c)	8 688	17 890	15,00%	1 303	2 459		159 704	-1 500		0
8, rue Marcelin - 92750 ISSY LES MOULINEAUX SIRET : 334 689 122 00052										
Société Opellimax (d)	60	60	50,00%	30	30		0	0		0
116, avenue du Président Kennedy - 75220 PARIS Cedex 16 SIRET : 879 450 674 00012										

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations

1. Filiales non reprises au paragraphe A

- a. Filiales françaises (ensemble)
- b. Filiales étrangères (ensemble)

2. Participations non reprises au paragraphe A

- a. Oans des Sociétés
françaises (ensemble) (e)
- b. Oans des Sociétés
étrangères
(ensemble)

(a) Exercice clos le 31 août 2019

(b) Chiffres de l'exercice 2018

(c) Les capitaux propres comprennent des subventions et des provisions réglementées pour un montant de 162 537 204 euros.

(d) création en 2019 - 1er exercice clos le 31/12/2020

(e) Par ailleurs, figurent également dans le poste "Autres titres immobilisés" du bilan, des titres associatifs pour un montant de 15 245 euros.

22 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Dans le cadre des travaux liés au chantier de la réhabilitation de la Maison de la radio, Radio France est engagée au 31 décembre 2019 dans le cadre de marchés de travaux et services à hauteur de 425,9 M€ (valeur de marché) soit un montant évalué à 463,9 M€ en valeur courante.

Engagements reçus

Dans le cadre du chantier de la réhabilitation, Radio France a reçu de la part de ses fournisseurs des cautions bancaires dont le montant s'élève, au 31 décembre 2019, à 10,7 M€.

Indemnités de départ en retraite

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 31,5 M€ au 31 décembre 2019.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

23

JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En euros	2018	2019
Rémunérations allouées aux membres :		
Des organes d'administration (jetons de présence)	14 200	12 040
Des organes de direction*	NC	NC

*NC : non communiqué

Ce renseignement, susceptible de révéler des situations personnelles, n'est pas fourni.

24

IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT-BAIL

Néant

25

PASSIFS EVENTUELS

Néant.

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de la société.

26

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suite à l'appel d'offre en 2018, les cabinets EY et MAZARS ont été retenus pour un mandat de 6 ans chacun. Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à :

- 124 K€ pour le cabinet EY (dont 35K€ au titre de régularisation d'honoraires 2018) et à 59 K€ pour le cabinet MAZARS au titre du contrôle légal des comptes et des prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes,
- 12 K€ pour le cabinet MAZARS au titre des missions SACC.

Cabinet / Missions	E.Y.	Mazars
Certifications des comptes	124	59
Honoraires SACC	0	12
Total des missions	124	71

Un contrôle de la DIRECCTE sur les délais de paiements inter-entreprises avait été notifié à Radio France en date du 5 février 2019, pour la période de l'exercice 2018. Ce contrôle s'est poursuivi durant l'année 2019, il est toujours en cours.

Dès le début de la crise sanitaire du Covid19, Radio France a déployé son plan de continuité d'activité, fermé la Maison de Radio France au public, limité au strict nécessaire l'accès des personnels aux locaux parisiens et régionaux ; les programmes les antennes ont été aménagées.

Conformément aux informations présentées au Conseil d'Administration du 27 mai, la crise du Covid 19 a des impacts majeurs sur la trajectoire financière 2020 de Radio France.

Les principaux impacts concernent : la perte importante et immédiate de ressources propres et notamment des recettes publicitaires, des dépenses complémentaires afin d'assurer la protection sanitaire des salariés et d'accompagner le travail à distance notamment. Certains coûts évités ainsi que des dépenses et investissements annulés ou décalés sont également identifiés.

Si l'impact sur le résultat 2020 sera majeur, la trésorerie prévisionnelle 2020 reste positive même si des impacts seront visibles les années suivantes.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2020, il a été décidé de fixer un nouveau calendrier des délais de consultation du plan de départs volontaires décidé en novembre 2019 et qui devait initialement se terminer le 8 juin 2020. Dans la continuité de ce Conseil d'Administration, les Organisations Syndicales et l'Entreprise ont signé un accord en date du 28 mai 2020 permettant la prorogation de ce plan jusqu'au 16 octobre 2020. Ce plan de départs volontaires fait l'objet d'une provision exceptionnelle de 17,5 M€ telle que décrite dans la note 9 de l'annexe.